NATIXIS
BEYOND BANKING



Agap'*Flash*

Avril 2020

TITRE DE CRÉANCE COMPLEXE DE DROIT FRANÇAIS PRÉSENTANT UN RISQUE DE PERTE EN CAPITAL PARTIELLE OU TOTALE EN COURS DE VIE ET À L'ÉCHÉANCE

Instrument financier risqué alternatif à un placement dynamique risqué de type actions.

- **Période de commercialisation :** du 18 février 2020 au 7 mai 2020. La période de commercialisation peut être close à tout moment.
- **Durée d'investissement conseillée :** 10 ans en l'absence de remboursement automatique anticipé. L'investisseur supporte le risque de perte en capital non mesurable si le titre de créance est revendu avant la date d'échéance ou la date de remboursement anticipé.
- **Titre de créance émis par Natixis Structured Issuance,** véhicule d'émission au Luxembourg offrant une garantie de formule donnée par Natixis S.A.[1]. L'investisseur supporte le risque de défaut de l'Émetteur et le risque de défaut, de faillite et de mise en résolution du Garant.
- **Éligibilité :** contrats d'assurance-vie ou contrats de capitalisation[2] et comptes-titres.
- **Code ISIN :** FR0013479805

COMMUNICATION À CARACTÈRE PROMOTIONNEL | Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.
VOUS ÊTES SUR LE POINT D'ACHETER UN PRODUIT QUI N'EST PAS SIMPLE ET QUI PEUT ÊTRE DIFFICILE À COMPRENDRE.

[1] Notation de crédit : Standard & Poor's : A+/Moody's : A1/Fitch Ratings : A+ au 11/02/2020. Ces notations peuvent être révisées à tout moment par les agences de notation.

[2] L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule d'autre part, sont des entités juridiques distinctes.

agapan
SOLUTIONS

Agap'*Flash*

Avril 2020

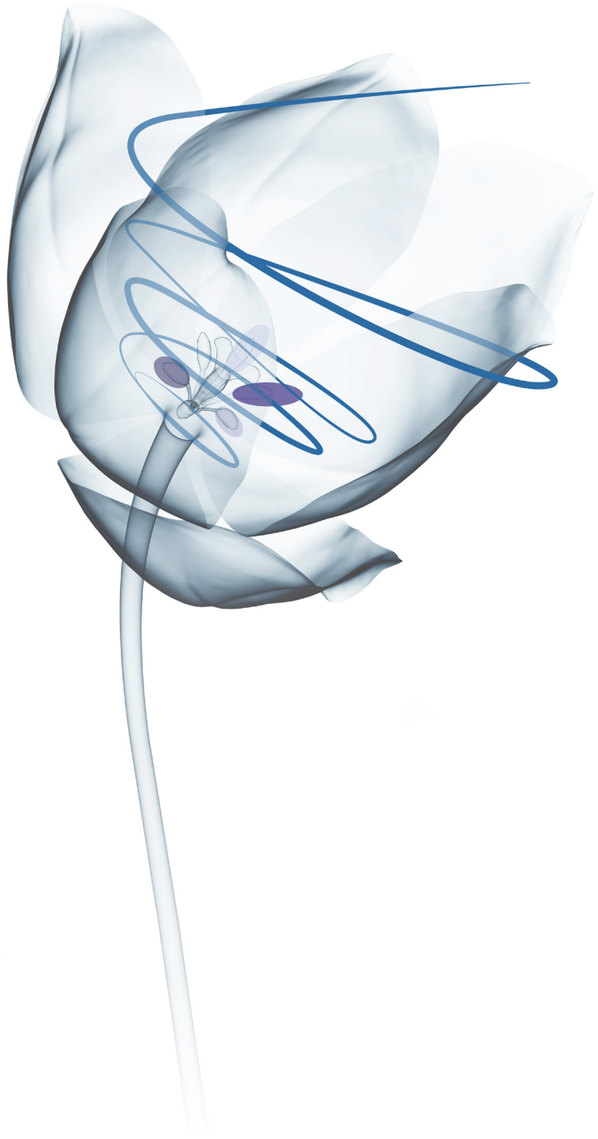

EN QUELQUES MOTS

Agap' Flash Avril 2020 est un produit financier présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance et dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Une exposition à la performance du marché actions français, via **l'indice CAC® Large 60 Equal Weight Excess Return** (« l'Indice »), calculé dividendes nets réinvestis et diminué d'un montant forfaitaire de 5 % par an.
- Un **objectif de gain de 0,01917 %[1] par jour calendaire écoulé, équivalent à 7 % par année écoulée**, si à une Date d'Observation Quotidienne le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à son Niveau Initial ou si à la Date d'Observation Finale, le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à 80 % de son Niveau Initial.
- Un **remboursement automatique anticipé dès la fin de la 1re année,** si le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à son Niveau Initial à une Date d'Observation Quotidienne.
- Un **remboursement du Capital Initial[1] à l'échéance**, si le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à 60 % de son Niveau Initial à la Date d'Observation Finale.
- Une **perte en capital partielle ou totale à l'échéance** si le niveau de l'Indice est strictement inférieur à 60 % de son Niveau Initial à la Date d'Observation Finale.

[1] Hors frais, commissions, prélèvements sociaux et fiscaux applicables, sous réserve d'absence de défaut de l'Émetteur et d'absence de défaut, faillite ou mise en résolution du Garant et de conservation du produit jusqu'à son remboursement final.

DANS CETTE BROCHURE...

Les termes « Capital » ou « Capital Initial » désignent la Valeur Nominale du titre de créance **Agap' Flash Avril 2020**, soit 1 000 euros.

Les gains ou pertes résultant de l'investissement sur ce titre de créance s'entendent hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou au compte-titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables. D'autres frais, tels que les frais d'entrée ou d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance, ou tels que des frais dans le cas d'un investissement en comptes-titres, pourront être appliqués. Pour en savoir plus, nous vous invitons à vous rapprocher de votre conseiller. De plus, l'investisseur supporte le risque de défaut de l'Émetteur et le risque de défaut, de faillite ou de mise en résolution de son Garant. L'investisseur peut subir une perte en capital partielle ou totale.

Les Taux de Rendement Annuel sont calculés pour un investissement de 1 000 euros le 7 mai 2020 jusqu'à la Date d'Échéance (le 21 mai 2030) ou, selon le cas, de Remboursement Automatique Anticipé. En cas d'achat après le 7 mai 2020 et/ou de vente du titre de créance avant son échéance effective (et/ou en cas d'arbitrage ou de rachat pour les contrats d'assurance-vie/capitalisation, ou de dénouement par décès pour les contrats d'assurance-vie), le Taux de Rendement Annuel peut être supérieur ou inférieur au Taux de Rendement Annuel indiqué dans la présente brochure.

La présente brochure décrit les caractéristiques du titre de créance **Agap' Flash Avril 2020** et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance-vie ou de capitalisation dans le cadre desquels ce titre de créance est proposé. **Il est précisé que l'assureur d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule d'autre part, sont des entités juridiques distinctes.**

AVANTAGES ET INCONVÉNIENTS

AVANTAGES

- Du 10 mai 2021 inclus au 7 mai 2030 exclu, si à une Date d'Observation Quotidienne, le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à son Niveau Initial, l'investisseur bénéficie d'un **mécanisme de remboursement automatique anticipé**, et récupère ainsi l'intégralité de son Capital Initial[1].
- Du 10 mai 2021 inclus au 7 mai 2030 exclu, si le mécanisme de remboursement automatique anticipé est activé, l'investisseur bénéficie d'un **gain de 0,01917 % par jour calendaire écoulé[1], équivalent à 7 % par année écoulée**.
- À l'échéance des 10 ans, si **Agap' Flash Avril 2020** n'a pas été rappelé par anticipation, et si le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à 80 % de son Niveau Initial, l'investisseur récupère l'intégralité de son Capital Initial et bénéficie d'un **gain final de 70 %[1], équivalent à 7 % par année écoulée**.
- À l'échéance des 10 ans, si **Agap' Flash Avril 2020** n'a pas été rappelé par anticipation, l'investisseur bénéficie d'un **remboursement de l'intégralité de son Capital Initial[1]**, si le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à 60 % de son Niveau Initial à la Date d'Observation Finale.

INCONVÉNIENTS

- **Agap' Flash Avril 2020 n'offre pas une garantie de capital investi et présente donc un risque de perte partielle ou totale du capital en cours de vie** (en cas de revente du titre de créance à l'initiative de l'investisseur alors que les conditions de remboursement automatique ne sont pas remplies, le prix dépendant alors des paramètres de marché le jour de la revente) **et à l'échéance** (si, à la Date d'Observation Finale, le niveau de l'Indice est inférieur à 60 % de son Niveau Initial). La valorisation d'**Agap' Flash Avril 2020** à l'échéance est très sensible à une faible variation de l'Indice autour des seuils de 60 % et de 80 % de son Niveau Initial.
- **L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement** qui peut durer de 1 à 10 ans.
- **Le gain maximum de l'investisseur est limité au gain quotidien de 0,01917 %[1], équivalent à 7 % par année écoulée.** L'investisseur ne profite pas pleinement de la hausse de l'Indice (Effet de Plafonnement du Gain).
- **L'investisseur est exposé à un éventuel défaut** (qui induit un risque de non remboursement) ou à une **dégradation de la qualité de crédit** (qui induit un risque sur la valeur de marché du titre de créance) de l'Émetteur et à un risque de défaut, de faillite et de mise en résolution du Garant.
- **L'Indice est un indice avec décrément, il ne présente pas le rendement total des actifs dans lesquels il est investi.** Il est équipondéré et calculé dividendes nets réinvestis, diminué d'un montant forfaitaire de 5 % par an. **Le montant des dividendes réinvestis peut être inférieur ou supérieur à ce montant forfaitaire.**

[1] Hors frais, commissions, prélèvements sociaux et fiscaux applicables, sous réserve d'absence de défaut de l'Émetteur et d'absence de défaut, faillite ou mise en résolution du Garant et de conservation du produit jusqu'à son remboursement final.

Agap' Flash Avril 2020 est un instrument de diversification, ne pouvant donc constituer l'intégralité d'un portefeuille d'investissement.

REMBOURSEMENT AUTOMATIQUE ANTICIPÉ CONDITIONNEL QUOTIDIEN DÈS LA FIN DE LA 1RE ANNÉE

Si à une Date d'Observation Quotidienne entre le 10 mai 2021 inclus et le 7 mai 2030 exclu, le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à son Niveau Initial, un mécanisme de remboursement automatique anticipé est activé, et l'investisseur reçoit[1] à la Date de Remboursement Automatique Anticipé correspondante :

LE CAPITAL INITIAL
+
UN GAIN DE 0,01917 % PAR JOUR CALENDAIRE ÉCOULÉ, ÉQUIVALENT À 7 % PAR ANNÉE ÉCOULÉE

Soit un TRA brut[2] maximum de 6,68 %[4] | Soit un TRA net[3] maximum de 5,61 %[4]

Dès qu'un remboursement automatique anticipé est réalisé, **Agap' Flash Avril 2020** s'arrête ; sinon, le produit continue.

REMBOURSEMENT FINAL

À la Date d'Observation Finale, le 7 mai 2030, on observe le niveau de l'Indice par rapport à son Niveau Initial.

CAS FAVORABLE

Si le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à 80 % de son Niveau Initial, l'investisseur reçoit[1] le 21 mai 2030 :

LE CAPITAL INITIAL
+
UN GAIN FINAL DE 70 %, ÉQUIVALENT À 7 % PAR ANNÉE ÉCOULÉE

Soit un TRA brut[2] de 5,43 % | Soit un TRA net[3] de 4,37 %

CAS MÉDIAN

Si le niveau de l'Indice est strictement inférieur à 80 % de son Niveau Initial mais supérieur ou égal à 60 % de son Niveau Initial, l'investisseur reçoit[1] le 21 mai 2030 :

LE CAPITAL INITIAL

Soit un TRA brut[2] de 0 %
Soit un TRA net[3] de -1,00 %

CAS DÉFAVORABLE

Si le niveau de l'Indice est strictement inférieur à 60 % de son Niveau Initial, l'investisseur subit une perte en capital et reçoit[1] le 21 mai 2030 :

LE CAPITAL INITIAL DIMINUÉ DE LA PERFORMANCE FINALE DE L'INDICE.

Dans ce scénario, l'investisseur subit une perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse du niveau de l'Indice. Cette perte en capital peut être partielle ou totale.

Soit un TRA brut[2] inférieur à -4,96 %
Soit un TRA net[3] inférieur à -5,91 %

[1] Hors frais, commissions et fiscalité applicable dans le cadre de l'investissement.

[2] TRA brut : Taux de Rendement Annuel brut, hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou au compte-titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables.

[3] TRA net : désigne le TRA brut en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1 % par an.

[4] Sur la base d'un scénario correspondant au versement d'un gain de 7 % à la 1re Date de Remboursement Automatique Anticipé (le 10e jour ouvré suivant le 10 mai

RÉSUMÉ DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

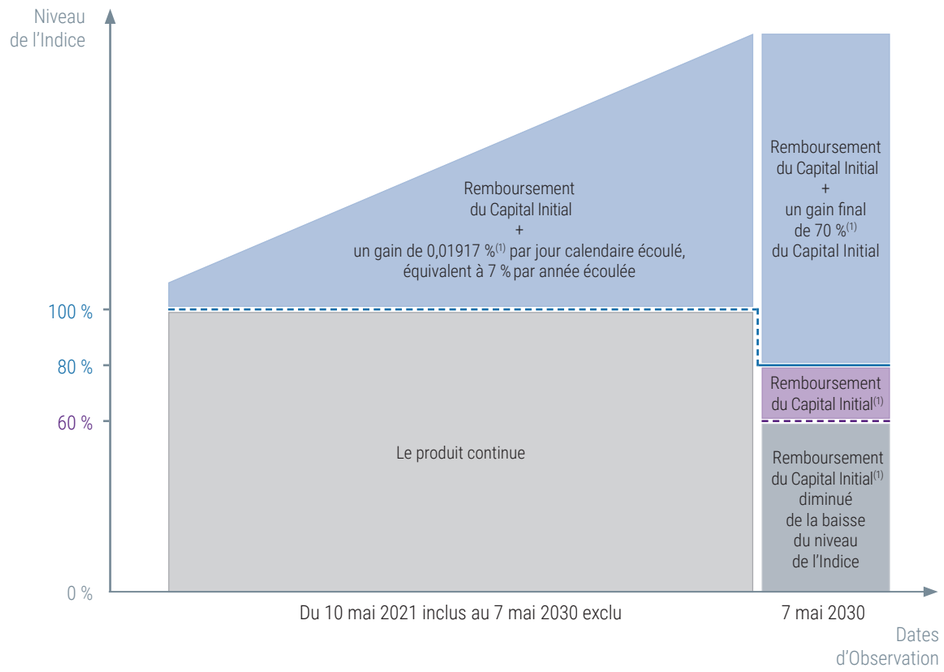

--- Seuil de remboursement automatique anticipé
— Seuil de remboursement avec gain à l'échéance
--- Seuil de perte en capital à l'échéance

À NOTER

L'activation du mécanisme de remboursement automatique anticipé (possible à chaque Date d'Observation Quotidienne) entraîne la dissolution du titre de créance. Si à une Date d'Observation Quotidienne, le niveau de l'Indice est en baisse par rapport à son Niveau Initial, alors le mécanisme de remboursement anticipé n'est pas activé et **Agap' Flash Avril 2020** se poursuit jusqu'à la prochaine Date d'Observation Quotidienne.

[1] Hors frais, commissions, prélèvements sociaux et fiscaux applicables, sous réserve d'absence de défaut de l'Émetteur et d'absence de défaut, faillite ou mise en résolution du Garant et de conservation du produit jusqu'à son remboursement final.

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du titre de créance. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs. L'ensemble des données est présenté hors fiscalité et/ou frais liés au cadre d'investissement.

SCÉNARIO DÉFAVORABLE

BAISSE DE L'INDICE À L'ÉCHÉANCE (SUPÉRIEURE À 40 %)

- À chaque Date d'Observation Quotidienne, le niveau de l'Indice est inférieur à son Niveau Initial. Le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est pas activé et l'investisseur ne reçoit pas de gain au titre des jours calendaires écoulés.
- À la Date d'Observation Finale, le niveau de l'Indice est égal à 45 % de son Niveau Initial (soit une baisse de 55 %) : l'investisseur reçoit la valeur finale de l'Indice, soit 45 % de son Capital Initial. L'investisseur subit dans ce scénario une perte en capital équivalente à celle de l'Indice, soit une perte de 55 %.

Remboursement final : 45 % du Capital Initial
TRA brut(1) : -7,64 % (TRA identique à celui de l'Indice(3)) | TRA net(2) : -8,57 %

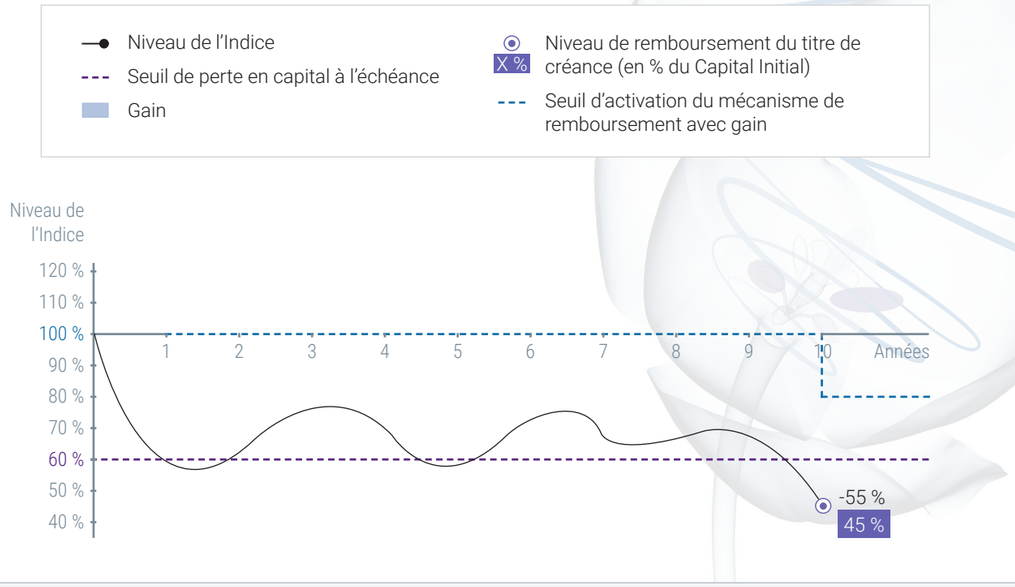

SCÉNARIO MÉDIAN

BAISSE DE L'INDICE À L'ÉCHÉANCE (INFÉRIEURE À 40 %)

- À chaque Date d'Observation Quotidienne, le niveau de l'Indice est inférieur à son Niveau Initial. Le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est pas activé et l'investisseur ne reçoit pas de gain au titre des jours calendaires écoulés.
- À la Date d'Observation Finale, le niveau de l'Indice est égal à 70 % de son Niveau Initial (soit une baisse de 30 %) : l'investisseur récupère l'intégralité de son Capital Initial. Dans ce scénario, l'investisseur n'est pas impacté par la baisse de l'Indice à l'échéance.

Remboursement final : 100 % du Capital Initial
TRA brut(1) : 0 % (contre -3,49 % pour l'Indice(3)) | TRA net(2) : -1,00 %

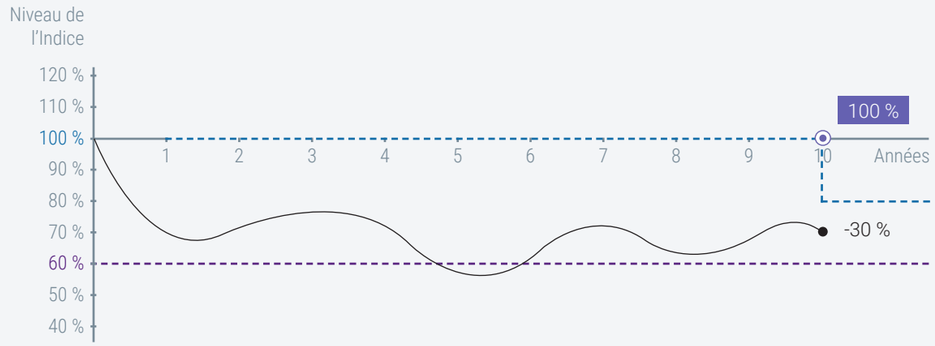

SCÉNARIO FAVORABLE

FORTE HAUSSE DE L'INDICE (PLAFONNEMENT DU GAIN)

- À la 1re Date d'Observation Quotidienne (le 10 mai 2021), le niveau de l'Indice est égal à 120 % de son Niveau Initial, le mécanisme de remboursement automatique anticipé est activé et l'investisseur reçoit son Capital Initial augmenté d'un gain de 7 % au titre des jours calendaires écoulés depuis la Date d'Observation Initiale. Dans ce scénario, l'investisseur ne bénéficie que de la hausse partielle de l'Indice (Effet de Plafonnement du Gain) ; il est remboursé à 107 % contre 120 % pour un investissement direct sur l'Indice.

Remboursement final : 107 % du Capital Initial
TRA brut(1) : 6,68 % (contre 19,03 % pour l'Indice(3)) | TRA net(2) : 5,61 %

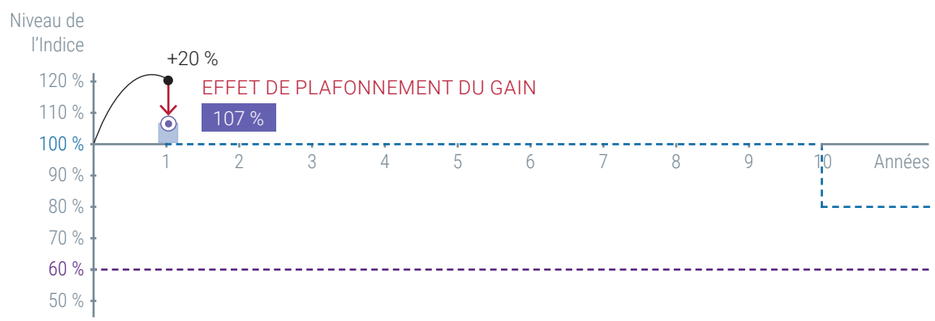

INFORMATION IMPORTANTE

La valorisation d'**Agap' Flash Avril 2020** en cours de vie peut évoluer indépendamment de l'Indice et connaître de fortes fluctuations en particulier aux Dates d'Observation Quotidienne, si le niveau de l'Indice est proche de son Niveau Initial, et à la Date d'Observation Finale, s'il est proche de 60 % ou de 80 % de son Niveau Initial. Elle dépend de l'évolution des paramètres de marché, en particulier du niveau de la volatilité de l'Indice, des taux d'intérêt et des conditions de refinancement de l'Émetteur et du Garant.

(1) TRA brut : Taux de Rendement Annuel brut, hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou au compte-titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables. | (2) TRA net : désigne le TRA brut en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1 % par an. | (3) TRA sur indice calculé dividendes réinvestis diminué d'un prélèvement forfaitaire de 5 % par an.

L'INDICE CAC® LARGE 60 EWER (Equal Weight Excess Return)

est un indice sponsorisé par Euronext Paris SA, lancé le 24 avril 2015, qui recouvre les 60 plus grandes valeurs cotées à la Bourse de Paris.

Il s'agit de la réunion du CAC 40® et des 20 plus grandes valeurs suivantes (CAC Next 20®). Ces 60 valeurs sont équipondérées, ce qui signifie que chacune d'entre elles représente un poids identique dans le calcul de l'Indice, sans impact lié à la capitalisation boursière. Sa composition est revue à une fréquence trimestrielle (cf. composition actuelle ci-contre).

L'Indice est un indice avec décrément, il est calculé de la façon suivante : en ajoutant tous les dividendes nets (versés par l'Indice au fil de l'eau tout le long de la vie du produit), puis en soustrayant un prélèvement forfaitaire de 5 % par an. À titre d'information, le montant moyen des dividendes payés sur la période présentée ci-dessous s'élève à 3,69 %. **Les montants des dividendes passés ne préjugent pas des montants des dividendes futurs.**

Pour de plus amples informations sur l'Indice, consulter le site live.euronext.com/fr/product/indices/FR0012663334-XPAR, ainsi que différentse sites d'informations financières (ticker Bloomberg : CLEWE Index ; code ISIN : FR0012663334).

ÉVOLUTION HISTORIQUE ET SIMULÉE DE L'INDICE

L'indice CAC® Large 60 EWER a été lancé le 24 avril 2015 à un niveau de 2 051,12 points. Toutes les données précédant cette date sont le résultat de simulations historiques systématiques visant à reproduire le comportement qu'aurait eu l'Indice s'il avait été lancé dans le passé.

Les données relatives aux performances passées et/ou simulations de performancees passées ont trait ou se réfèrent à des périodes passées et ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs. Ceci est valable également pour les données historiques de marché.

ÉVOLUTION HISTORIQUE ET SIMULÉE DE L'INDICE CAC® LARGE 60 EWER



Source : Bloomberg au 29 janvier 2020

PRÉCISIONS

L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes ne sont pas garanties, bien qu'elles aient été obtenues auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, Natixis n'assume pas de responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marché sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

Si les dividendes distribués sont inférieurs (respectivement supérieurs) au niveau de prélèvement forfaitaire, la performance de l'Indice en sera pénalisée (respectivement améliorée) par rapport à un indice dividendes non réinvestis classique.

RÉPARTITION SECTORIELLE(1) DE L'INDICE

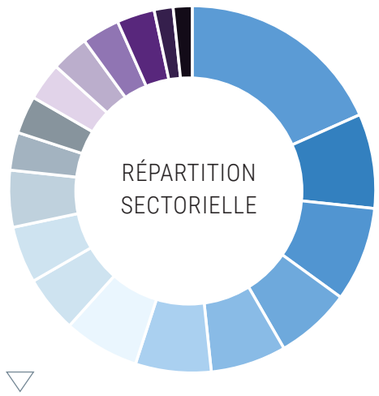

18,34 %	Assurance	5,00 %	Télécommunication
8,33 %	Automobile	3,33 %	Santé
8,33 %	Banques	3,33 %	Biens & services industriels
6,67 %	Ressources brutes	3,33 %	Média
6,67 %	Services financiers	3,33 %	Immobilier
6,67 %	Technologie	3,33 %	Services aux collectivités
6,67 %	Pétrole & gaz	3,33 %	Retail
5,00 %	Matériaux & construction	1,67 %	Chimie
5,00 %	Consommation discrétionnaire	1,67 %	Voyage & loisirs

LISTE DES 60 VALEURS COMPOSANT L'INDICE(1)

VALEURS PRÉSENTES DANS L'INDICE CAC 40®		VALEURS PRÉSENTES DANS L'INDICE CAC NEXT 20®
ACCOR	LVMH	ALSTOM
AIR LIQUIDE	MICHELIN	ARKEMA
AIRBUS GROUP	ORANGE	BUREAU VERITAS
ARCELORMITTAL	PERNOD-RICARD	EDENRED
ATOS	PEUGEOT	EIFFAGE
AXA	PUBLICIS GROUPE	ELECTRICITE DE FRANCE
BNP PARIBAS	RENAULT	FAURECIA
BOUYGUES	SAFRAN	GECINA
CAP GEMINI	SANOFI	GETLINK
CARREFOUR	SCHNEIDER ELECTRIC	INGENICO GROUP
CIE DE SAINT-GOBAIN	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE	KLEPIERRE SA
CRÉDIT AGRICOLE	SODEXO	NATIXIS
DANONE	STMICROELECTRONICS	SCOR SE
DASSAULT	TECHNIP FMC	SES
ENGIE	THALES	SOLVAY
ESSILOR INTL	TOTAL	SUEZ
HERMES INTL	UNIBAIL-RODAMCO	TELEPERFORMANCE
KERING	VEOLIA ENVIRONNEMENT	UBISOFT ENTERTAINMENT
L'ORÉAL	VINCI	VALEO SA
LEGRAND	VIVENDI	WORLDLINE

Source : Bloomberg. | (1) Dernier rebalancement au 20/12/2019

CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES

Instrument Financier	Titre de créance complexe de droit français présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance, émis sous le Prospectus de Base relatif au programme d'émission des Instruments Financiers, ayant été approuvé le 13 juin 2019 par l'Autorité des Marchés Financiers (« AMF ») sous le visa n° 19-262.
Émetteur	Natixis Structured Issuance (bien que bénéficiant de la garantie inconditionnelle et irrévocable de Natixis S.A., les titres de créance de l'Émetteur présentent un risque de perte en capital).
Garant	Natixis S.A. (S&P : A+/Moody's : A1/Fitch Ratings : A+). Notations en vigueur au moment de la rédaction de la brochure le 11/02/2020. Ces notations peuvent être révisées à tout moment par les agences de notation.
Période de commercialisation	Du 18 février 2020 (09H00 CET) au 7 mai 2020 (17H00 CET)
Devise	Euro (€)
Code ISIN	FR0013479805
Valeur Nominale	1 000 €
Durée d'investissement conseillée	10 ans
Sous-jacent	Indice CAC® Large 60 Equal Weight Excess Return (code Bloomberg : CLEWE Index), indice avec décrément calculé dividendes nets réinvestis, diminué d'un montant forfaitaire de 5 % par an.
Prix d'Émission	100 % de la Valeur Nominale
Date d'Émission et de Réglement	18 février 2020
Date d'Observation Initiale	7 mai 2020
Date d'Observation Quotidienne	Chaque Jour de Bourse compris entre le 10 mai 2021 (inclus) et le 7 mai 2030 (exclu).
Date de Remboursement Automatique Anticipé	Le 10e jour ouvré suivant la Date d'Observation Quotidienne.
Date d'Observation Finale	7 mai 2030
Date d'Échéance	21 mai 2030, en l'absence de remboursement anticipé.
Niveau Initial	Cours de clôture de l'Indice à la Date d'Observation Initiale.
Marché secondaire	Natixis s'engage à racheter quotidiennement aux porteurs les titres de créance dans des conditions normales de marché à leur valeur de marché. Le cours d'achat ne sera pas supérieur de 1 % au cours de vente.
Périodicité de la valorisation	Quotidienne, et si ce jour n'est pas un Jour de Bourse prévu, le Jour de Bourse prévu suivant. Un Jour de Bourse est défini comme un jour où le cours de clôture de l'Indice est publié.
Publication de la valorisation	La valorisation est tenue et publiée tous les jours, et se trouve à la disposition du public en permanence sur une page publique du site de l'Émetteur (equityderivatives.natixis.com) et sur les pages d'information financière de Bloomberg, Reuters et Six Telekurs.
Double valorisation	Une double valorisation est établie par Refinitiv sur fréquence bi-mensuelle (tous les 15 jours). Cette société est un organisme indépendant distinct et non lié financièrement à une entité de Natixis.
Liquidité	Quotidienne
Agent de calcul	Natixis, ce qui peut être source de conflits d'intérêt
Règlement/Livraison	Euroclear France
Place de cotation des Instruments Financiers	Bourse de Luxembourg
Commissions de distribution	La commission pourra atteindre un montant annuel moyen maximum de 1 % TTC du nominal des titres de créance effectivement placés. Le paiement de commission pourra être réalisé en une seule fois à l'émission des titres de créance. Les détails de ces commissions sont disponibles sur demande effectuée auprès du distributeur.
Cadre de distribution	Contrats d'assurance-vie ou de capitalisation, comptes-titres

FACTEURS DE RISQUE

Les investisseurs sont invités à lire attentivement la section « Facteurs de Risques » du Prospectus de Base. Ces risques sont notamment :

- **Risque de perte en capital :** en cas de sortie avant l'échéance, le prix de rachat du titre de créance pourra être inférieur à son prix de commercialisation. L'investisseur prend donc un risque de perte en capital non mesurable a priori. En outre, le remboursement de chaque titre de créance à maturité peut être inférieur à sa Valeur Nominale, la valeur de remboursement dépendant de la performance finale de l'Indice. Dans le pire des scénarios, la perte en capital peut être totale.
- **Risque lié au sous-jacent :** le mécanisme de remboursement est lié à l'évolution du niveau de l'Indice.
- **Risque lié aux marchés de taux :** avant l'échéance, une hausse des taux d'intérêt sur un horizon égal à la durée de vie restante du titre de créance provoquera une baisse de sa valeur.
- **Risque de contrepartie :** l'investisseur est exposé au risque de faillite ou de défaut de paiement de l'Émetteur et au risque de faillite ou défaut de paiement ou mise en résolution du Garant. La notation de Natixis est celle en vigueur au moment de la rédaction de la brochure. Cette notation peut être révisée à tout moment et n'est pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur et du Garant. Elle ne représente en rien et ne saurait constituer un argument de souscription au titre de créance.
- **Risque de liquidité :** certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du titre de créance, voire rendre ce titre de créance totalement illiquide.

AVERTISSEMENT

Document communiqué à l'AMF conformément à l'article 212-28 de son Règlement Général. Ce document à caractère promotionnel est établi sous l'entière responsabilité de Natixis qui commercialise le titre de créance Agap' Flash Avril 2020.

Ce document constitue une présentation commerciale à caractère purement informatif. Il ne saurait en aucun cas constituer un conseil en investissement, un conseil, une sollicitation ou une offre en vue de l'achat ou de la vente ou de la souscription du produit décrit. Une information complète sur le titre de créance, notamment ses facteurs de risques inhérents au titre de créance, ne peut être obtenue qu'en lisant le Prospectus de Base (tel que défini ci-après) et les Conditions Définitives (telles que définies ci-après). Il est recommandé aux investisseurs potentiels de lire le Prospectus de Base et les Conditions Définitives avant de prendre une décision d'investissement afin de pleinement comprendre les risques et avantages potentiels associés à la décision d'investir dans les Instruments Financiers.

Il est diffusé au public, indifféremment de la personne qui en est destinataire. Ainsi le titre de créance visé ne prend en compte aucun objectif d'investissement, situation financière ou besoin spécifique à un destinataire en particulier. En cas de souscription, l'investisseur doit obligatoirement consulter préalablement le Prospectus de Base et les Conditions Définitives d'**Agap' Flash Avril 2020** afin notamment de prendre connaissance de manière exacte des risques encourus. L'investissement doit s'effectuer en fonction de ses objectifs d'investissement, son horizon d'investissement, son expérience et sa capacité à faire face au risque lié à la transaction. L'investisseur est invité, s'il le juge nécessaire, à consulter ses propres conseils juridiques, fiscaux, financiers, comptables et tous autres professionnels compétents, afin de s'assurer que ce titre de créance est conforme à ses besoins au regard de sa situation, notamment financière, juridique, fiscale ou comptable. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la souscription à ce titre de créance peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou de certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes. IL VOUS APPARTIENT DONC DE VOUS ASSURER QUE VOUS ÊTES AUTORISÉS À SOUSCRIRE À CE TITRE DE CRÉANCE. Il conviendrait de préciser que les titres de créance décrits aux présentes ne peuvent à aucun moment être la propriété légale ou effective d'une « US person » au sens défini dans la Régulation S, et par voie de conséquence sont offerts et vendus hors des États-Unis à des personnes qui ne sont pas ressortissantes des États-Unis sur le fondement de la Régulation S. Les simulations et opinions présentées sur ce document sont le résultat d'analyses de Natixis à un moment donné et ne préjugent en rien de résultats futurs. Il est rappelé que les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. **Agap' Flash Avril 2020** est (i) éligible pour une souscription en comptes-titres et (ii) un support représentatif d'une unité de compte de contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, tel que visé dans le Code des assurances. L'ensemble des données est présenté hors fiscalité applicable, hors inflation et/ou frais liés au cadre d'investissement. Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas du cadre d'investissement choisi et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur. Cette brochure décrit exclusivement les caractéristiques techniques et financières du titre de créance. Ce document est destiné à être distribué dans le cadre d'une offre au public en France. L'assureur d'une part, l'Émetteur, et le Garant d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes. L'assureur s'engage sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur qu'il ne garantit pas.

Natixis ou ses filiales et participations, collaborateurs ou clients peuvent avoir un intérêt ou détenir ou acquérir de telles informations sur tout produit, instrument financier, indice ou marché mentionné dans ce document qui pourrait engendrer un conflit d'intérêt potentiel ou avéré. Cela peut impliquer des activités telles que la négociation, la détention ou l'activité de tenue de marché, ou la prestation de services financiers ou de conseil sur tout produit, instrument financier, indice ou marché mentionné dans ce document. Ce support n'a pas été élaboré conformément aux dispositions réglementaires visant à promouvoir l'indépendance des analyses financières. Natixis n'est pas soumise à l'interdiction d'effectuer des transactions sur l'instrument concerné avant la diffusion de la communication.

INFORMATIONS IMPORTANTES

Les Instruments Financiers décrits dans la présente communication à caractère promotionnel font l'objet d'une documentation juridique composée du prospectus de base relatif au programme d'émission des Instruments Financiers, tel que modifié par ses suppléments successifs (1er, 2e, 3e, 4e, 5e et 6e supplément) approuvé le 13 juin 2019 par l'AMF sous le visa n° 19-262 (le « Prospectus de Base ») et des conditions définitives en date du 14 février 2020 (les « Conditions Définitives ») formant ensemble un prospectus conforme au règlement 2017/1129 (règlement prospectus) tel qu'amendé. Le Prospectus de Base et les Conditions Définitives sont disponibles sur les sites internet de la Bourse de Luxembourg (www.bourse.lu), de Natixis (equityderivatives.natixis.com/app/uploads/2019/06/French-Bonds-Programme_Update-2019_BP-Final-19_262.pdf, equityderivatives.natixis.com/app/uploads/2019/10/CD-FR0013479805.pdf) et de l'AMF (www.amf-france.org) et sont disponibles pour consultation à, et des copies peuvent être obtenus auprès de Natixis 47, quai d'Austerlitz, 75013 Paris. L'approbation du Prospectus de Base par l'AMF ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur les valeurs mobilières offertes ou admises à la négociation sur un marché réglementé. Les informations figurant dans ce document n'ont pas vocation à faire l'objet d'une mise à jour après la date d'ouverture de la Période de commercialisation. Par ailleurs, la remise de ce document n'entraîne en aucune manière une obligation implicite de quiconque de mise à jour des informations qui y figurent. Ce document ne peut être distribué directement ou indirectement à des citoyens ou résidents des États-Unis. Natixis est agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (« ACPR ») en France en qualité de Banque – prestataire de services d'investissements. Natixis est réglementée par l'AMF pour l'exercice des services d'investissements pour lesquels elle est agréée. Natixis est supervisée par la Banque centrale européenne (« BCE »).

AVERTISSEMENT EURONEXT

Euronext Paris S.A. détient tous droits de propriété relatifs à l'indice CAC® Large 60 EWER. Euronext Paris S.A., ainsi que toute filiale directe ou indirecte, ne se portent garantes, n'approuvent, ou ne sont concernées en aucune manière par l'émission et l'offre du produit. Euronext Paris S.A., ainsi que toute filiale directe ou indirecte, ne seront pas tenues responsables vis-à-vis des tiers en cas d'inexactitude des données sur lesquelles est basé l'indice CAC® Large 60 EWER, de faute, d'erreur ou d'omission concernant le calcul ou la diffusion de l'indice CAC® Large 60 EWER, ou au titre de son utilisation dans le cadre de cette émission et de cette offre.



agapan SOLUTIONS

Structurons ensemble
des **solutions d'avenir**.

© Shutterstock – Tous droits réservés –

NATIXIS
Société Anonyme au capital de 5 044 925 571,20 euros
Siège social : 30, avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris
Adresse postale : BP 4 - 75060 Paris CEDEX 02 France -
RCS Paris n°542 044 524

NATIXIS
BEYOND BANKING

Ingénierie financière, Global Markets
47, quai d'Austerlitz - 75013 Paris, France
VenteGP@natixis.com
cib.natixis.com

MIXTE
Papier issu de sources responsables
FSC® C108265

Ce support est composé de matériaux issus de forêts bien gérées certifiées FSC® et de matériaux recyclés.

GROUPE BPCE